



Chantal Enguehard

*Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes
2, rue de la Houssinière
BP 92208
44322 Nantes Cedex 03
Chantal.Enguehard@univ-nantes.fr*

Philippe Bas, Sénateur
Président de la commission de Lois
*Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75006 Paris*

Nantes, le 19 mars 2019,

Monsieur le Président de la Commission des Lois,

Le 11 décembre 2018 vous avez très aimablement pris le temps de répondre à ma demande de communication des compte-rendus des auditions de la mission d'information "Vote électronique". Dans cette lettre, vous m'informez qu'il n'est pas d'usage que ces compte-rendus soient communiqués et ajoutez "*Pour autant, leur rapport fait état des informations qu'ils ont recueillies.*"

Or, il n'en est rien.

Aucune des informations, explications et analyses scientifiques que j'ai fournies lors de mon audition du 25 janvier 2018, puis dans le courrier complémentaire envoyé le lendemain, ne figure dans le rapport de Mme Jacky Deromedi et de M. Yves Détraigne.

En revanche, certaines informations apportées par l'un des vendeurs de machines à voter en France figurent dans le rapport bien qu'elles soient erronées et susceptibles de fausser la concurrence. De plus de nombreuses erreurs, omissions et approximations figurent dans ces pages. Il est regrettable que les rapporteurs aient ainsi pris le parti d'un vendeur de machines à voter et écarté l'analyse scientifique au détriment de la neutralité qui convient à un sujet aussi important que l'exercice du droit de vote.

Ce rapport a ainsi participé à la désinformation de l'ensemble des membres de la commission des lois qui ont cru avoir affaire à une synthèse de toutes les auditions réalisées, ignorant que l'une, au moins, a été écartée.

En tant que scientifique du domaine et fonctionnaire au service de mon pays, j'ai le devoir de vous informer de la mise à l'écart de ma contribution et des erreurs qui figurent dans le rapport.

Par ailleurs, ma réputation de scientifique se voit gravement entachée par la mention de mon nom dans la liste des personnes auditionnées alors que je n'ai nullement contribué à sa construction et que, de plus, y figurent nombre de contre-vérités scientifiques, d'approximations et d'erreurs. Ma carrière scientifique est susceptible d'en être affectée, aussi je n'ai d'autre choix que de vous demander :

- qu'un *addendum* soit ajouté dans le rapport afin de faire ôter mon nom de la liste des personnes auditionnées avec la mention "*L'audition de Mme Enguehard n'a pas été prise en compte pour la rédaction de ce rapport, par conséquent, Mme Enguehard a demandé à ce que son nom soit rayé*"

de la liste des personnes auditionnées."

- que l'analyse ci-jointe soit communiquée à l'ensemble des membres de la Commission des Lois.
- que l'analyse ci-jointe soit communiquée à l'ensemble des personnalités qui ont été destinataires du rapport : le Président de la République, le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Il me semble que, pour la réputation du Sénat, il conviendrait que ce rapport soit dénoncé du fait de son éloignement des standards académiques, de son absence de prise en compte des résultats scientifiques et de sa partialité en faveur d'un prestataire de machines de vote électronique. Cette pratique n'est probablement pas dans les usages actuels du Sénat, mais la gravité de la situation que je vous ai rapportée constitue une opportunité pour évoluer vers des pratiques modernes, respectueuses de l'éthique et des avancées scientifiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission des Lois, l'assurance de mon dévouement au service de la France.

Chantal Enguehard